



CHARTRE DU VOLONTAIRE POUR L'AIDE AUX PERSONNES ISOLEES – COVID-19

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus démunies doivent accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien. Elles ont besoin pour cela de la mobilisation citoyenne. Dans ce cadre, je m'engage pour distribuer des produits de première nécessité (aliments, hygiène, ...) et des produits pharmaceutiques.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement :

Après m'être porté volontaire pour cette mission d'aide et soutien et m'être rapproché des services municipaux, je procède aux étapes suivantes :

- Je récupère un bordereau de liaison auprès du CCAS et prends toutes les informations nécessaires dont les coordonnées complètes de la personne bénéficiaire de l'aide ;
- Je prends contact avec la personne bénéficiaire pour convenir du moment pour se rendre à son domicile et recueillir ses besoins ;
- Pour me rendre sur site, je me munis de mon autorisation de déplacement, de l'attestation municipale qui m'aura été remise et mon titre d'identité ;
- Je récupère moi-même, individuellement, les produits prévus (prioritairement en voiture) dans les enseignes prévues sur le bordereau et aucune autre ;
- Je ramène les produits demandés par le bénéficiaire à son domicile et lui remets en échange de sa contre-signature attestant de l'exactitude de la livraison demandée ;
- Je recueille le règlement du montant des achats effectués uniquement par chèque à l'ordre de « CCAS BALLAN-MIRE ». A défaut, je mentionne sur le bordereau l'absence de paiement ;
- Je rapporte le bordereau dûment rempli et signé à l'hôtel de ville, en le déposant dans la boîte aux lettres située à gauche de la porte d'entrée principale ;
- En cas de question ou de problème quelconque, je prends contact immédiatement avec l'agent d'astreinte que l'on m'aura indiqué.

Durant toutes ces étapes, je m'engage à respecter scrupuleusement les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres (lavage régulier des mains, éternuer dans son coude, rester à 1m des autres personnes, etc.).

Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Rappel important :

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes qui ne sont pas désignées comme fragiles vis-à-vis du Covid-19 (personnes de plus de 70 ans, femmes enceintes, personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique dialysée, d'une insuffisance cardiaque grave, d'une cirrhose au stade B, d'une pathologie chronique respiratoire, d'une obésité morbide, les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications et les personnes immunodéprimées).

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je soussigné,, m'engage à respecter les règles énoncées au sein de la présente charte, et déclare ne pas présenter de risques pour ma santé au regard des fragilités désignées ci-dessus.

Ballan-Miré, le

SIGNATURE